

QUELQUES INFORMATIONS

LE PROJET

Il comprend 7,2 km d'autoroute à quatre voies entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval, un pont haubané à six voies de 1,2 km enjambant la rivière des Prairies, une piste multifonctionnelle, des voies réservées aux autobus ainsi que 17 bretelles d'entrée et de sortie et 10 ponts d'étagement.

RÔLE DU PARTENAIRE PRIVÉ

Aux fins de la réalisation du Projet, le Ministre donne en concession l'Infrastructure et le Site au Partenaire privé qui, en contrepartie, s'engage à concevoir, construire, exploiter et entretenir l'Infrastructure et le Site ainsi qu'à assumer tous les risques liés aux coûts et à l'échéancier du Projet.

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT

13 septembre 2007

DURÉE DU PARTENARIAT

35 ans à compter de la signature. Le projet comprend une période de conception-construction de 4 ans et une période d'exploitation de 31 ans.

DÉBUT DE LA CONSTRUCTION

Février 2008

DATE DE MISE EN SERVICE DE L'INFRASTRUCTURE

Le 21 mai 2011. Deux mois en avance sur l'échéancier du partenaire privé (4 mois en avance sur la date contractuelle de livraison, soit septembre 2011).

VALEUR DU PROJET

La valeur du projet est de 500 millions pour la phase conception-construction. Le projet comprend aussi d'autres coûts importants pour le partenaire privé pour la période d'entretien, d'exploitation et de réhabilitation.

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution de l'État est de 220 millions (en \$ de 2007). Cette contribution se divise en deux composantes: des paiements de construction durant la phase conception-construction et le reste en paiement de disponibilité. Les paiements de disponibilité sont liés à des critères de performance et de qualité d'entretien.

LE PÉAGE

Le projet prévoit un droit de passage pour les usagers. Le système de péage est entièrement électronique. Les usagers réguliers et occasionnels sont invités à ouvrir un compte et se procurer un transpondeur pour leur voiture. Les gens peuvent aussi utiliser l'A25 sans avoir de transpondeur. Cette option comporte toutefois des frais d'administration à chaque passage. Voir le site www.A25.com pour la grille tarifaire.

PARTAGE DES REVENUS

À partir d'un certain seuil de trafic, les revenus de péages sont partagés à parts égales entre le gouvernement et le MTQ.

PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Le pont comprend aussi, du côté est, une piste multifonctionnelle pour les piétons et vélos. La piste est gratuite.

EMPLOIS

Plus de 1000 personnes ont travaillé sur ce projet. En période de pointe estivale, jusqu'à 400 travailleurs étaient présents sur le chantier. Le projet a nécessité près de 1,8 million d'heures de travail.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le projet s'est déroulé avec seulement deux accidents de travail ayant généré des pertes de temps de travail.

LES ACTEURS

Partenaire public :
Le ministère des Transports du Québec

Partenaire privé :
Concession A25

Ingénieur indépendant :
Delcan

CONCESSIONS A25

Le partenaire privé a retenu les services de trois entreprises renommées pour les activités suivantes :

Conception-Construction :
Kiewit-Parsons

Implantation et exploitation du péage :
Transcore

Entretien, exploitation et réhabilitation :
Entretien Miller

RETOMBÉES LOCALES

Plus de 90% des retombées du projet sont au Québec.

INFORMATION

Pour plus d'information, venez visiter le site www.A25.com. Le site comprend de nombreuses photos et vidéos illustrant les différentes étapes de la construction.